

Promotion de la santé
en faveur des élèves

(cachet de l'établissement)

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE/...../.....

CLASSE

PROJET d'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Scolarisation d'un enfant ou d'un adolescent atteint de troubles de la santé
B.O. n° 24 du 18.9.2003 – Circulaire n° 2003-135 du 8.09.03

Responsable de l'élève : Je soussigné(e),

Mère (ou tutrice)

Père (ou tuteur)

Nom

Mme

M.

Prénom

Adresse

Domicile

Mobile

Travail



Autorise un personnel enseignant ou encadrant :

à délivrer les médicaments prescrits dans les conditions précisées sur l'ordonnance jointe (voie orale ou inhalée). Le responsable légal fournira impérativement et dans les plus brefs délais l'ordonnance récente et les médicaments prescrits.

Les signes d'appel (symptômes visibles) et les mesures à prendre :

➤ Les signes d'appel :

- perte de connaissance avec chute
- mouvements plus ou moins saccadés

➤ Les mesures à prendre :

- Protéger l'élève pour qu'il ne se blesse pas : l'allonger, éloigner les objets, éloigner les élèves, desserrer ses vêtements, ne rien mettre dans la bouche
- L'installer en position latérale de sécurité dès que possible
- Noter l'heure de début de la crise
- Prévenir les parents
- Rester auprès de l'élève
- Administrer le médicament prescrit sur l'ordonnance

Si la crise dure plus de 3 mn ou si elle se répète, appeler le 15

Lieu de dépôt de médicaments :

En cas de sortie hors de l'établissement scolaire : prendre la trousse d'urgence + PAI + téléphone portable.

👉 **La famille est chargée de transmettre le PAI
au responsable des TAP, du restaurant scolaire...**

Fait à : le

Les parents ou tuteurs	Le directeur d'école ou le chef d'établissement	L'enseignant et/ou le CPE	L'infirmière scolaire	Le médecin (cachet et signature)	Autres